

COMMUNE DE BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)

Projet d'aliénation d'une partie de chemin rural sise au lieudit "Piarrot"

- : -

Nous soussigné, SELARL KERSUAL-DEFARS, Géomètres-Experts, inscrits à l'Ordre des Géomètres-Experts sous le numéro 2010C200001 demeurant 72, Avenue Foch, 24660 COULOUNIEIX CHAMIERES avons été commis par Monsieur le Maire de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE pour exécuter les travaux d'arpentage et procéder à l'établissement des dossiers relatifs au projet.

DESCRIPTION :

Dans sa situation cadastrale, le chemin à aliéner figure section 013CH au plan cadastral de la commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR) au lieudit « Piarrot »

Il part de la partie nord de l'Impasse Pierre Corneille.

Il jouxte les propriétés de M. et Mme Alain LAUMON (parcelles cadastrées section CL n°2 et section CH n°25), ainsi que celle de M. et Mme Jean-Claude SOURZAT (parcelles cadastrées section CH n°23), puis traverse les propriétés de M. et Mme Guillaume LASSERE (parcelle cadastrée section CH n°24, 28, 29 et section CL n°11), M. Pierre BUSSET (parcelles cadastrées section CH n°30, 31, 34, 36, 37 et section CL n°12 et 13) et enfin celle de M. Patrick MARTY (parcelles cadastrées section CL n°15 et 16).

Ce chemin n'est plus visible aujourd'hui, ni utilisé.

On peut donc considérer qu'il n'est plus affecté à l'usage du public. Il sera aliéné au profit des propriétaires riverains qui le jouxtent, conformément au plan parcellaire (planches 1 et 2).

Les parties à aliéner se définissent de la manière suivante :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance	Longueur	Propriétaire cédant
013CH	C.R.	Piarrot	1a. 57 ca.	38 ml (environ)	Commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)
013CH	C.R.	Piarrot	3a. 02 ca.	85 ml (environ)	Commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)
013CH	C.R.	Piarrot	5a. 08 ca.	150 ml (environ)	Commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)
013CH	C.R.	Piarrot	4a. 81 ca.	145 ml (environ)	Commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)
013CH	C.R.	Piarrot	2a. 04 ca.	56 ml (environ)	Commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIER, le 9 septembre 2021.

Le Géomètre-Expert.



SELARL KERSUAL-DEFARS - 72, Avenue Foch - 24660 COULOUNIEIX-CHAMIER
(Face au lycée Agricole)
Tél : 05.53.53.28.66 - e.mail bruno.kersual@wanadoo.fr
Membre d'une association agréée - Le règlement des honoraires par chèques est accepté

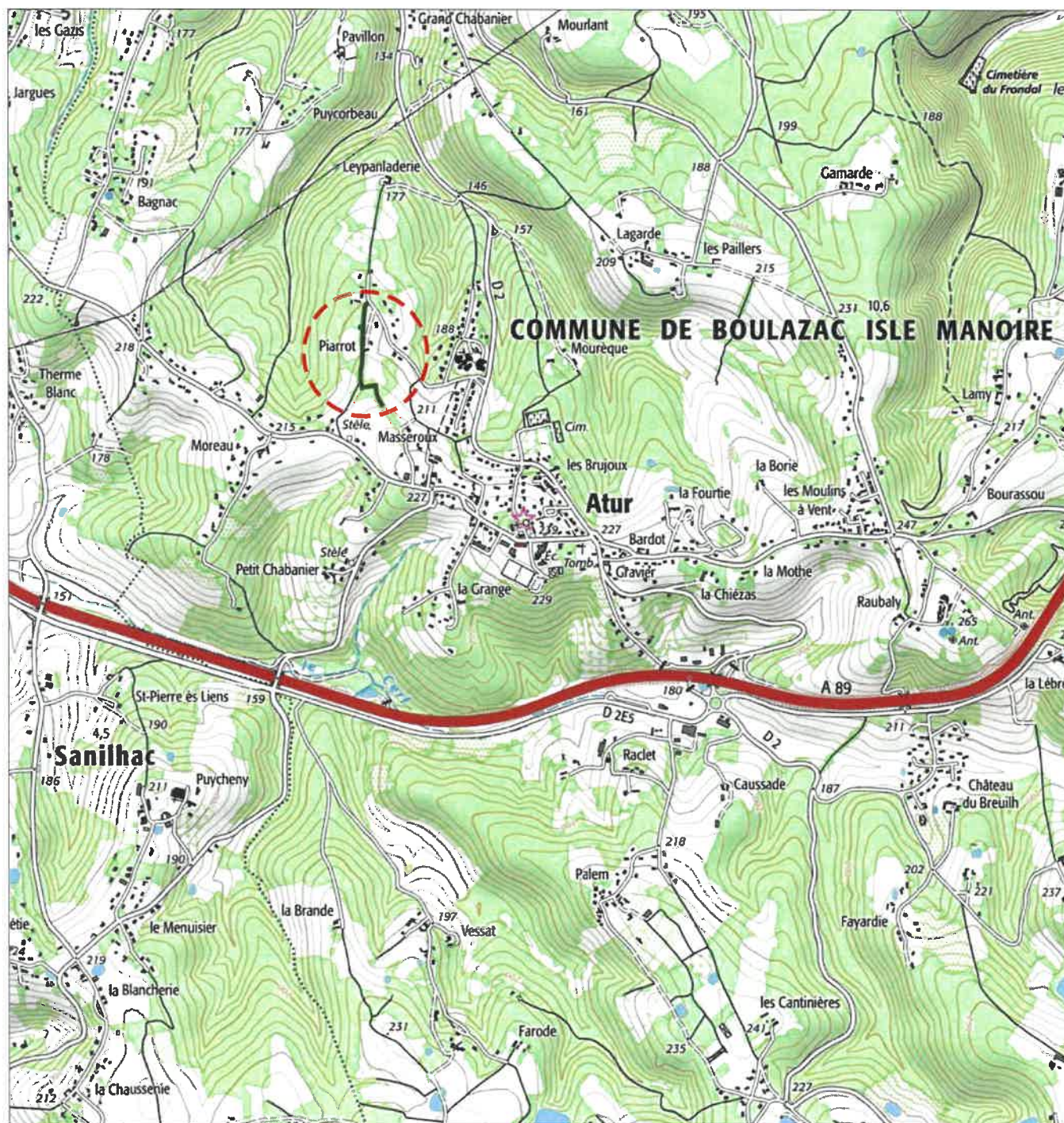
Département de la DORDOGNE

Commune de BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)

Lieudit : "Piarrot"



PLAN DE SITUATION








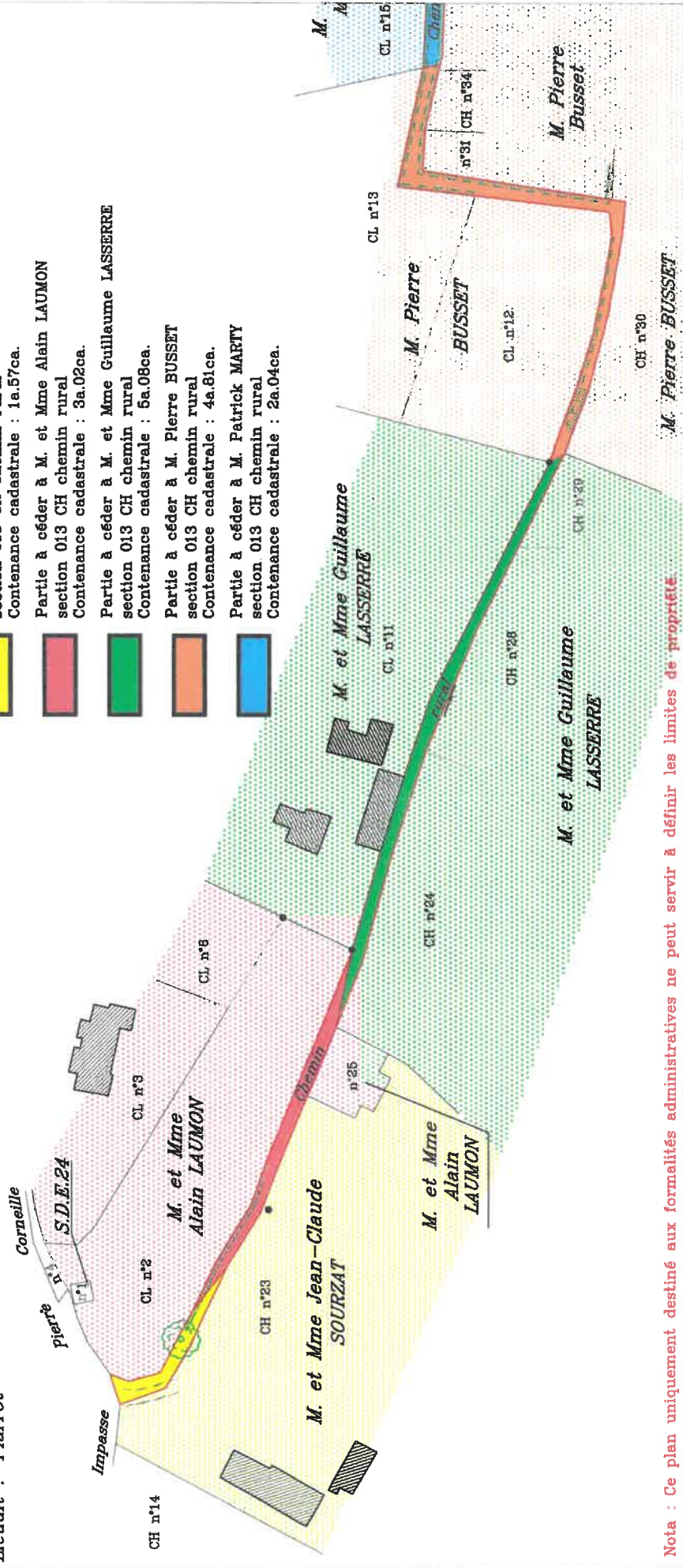
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

Dressé le 09/09/2021 par la SELARL KERSUAL DEFARS
Géomètres Experts Foncier Associés
72, Avenue M. FOCH 24660 COULOUNIEUX-CHAMIER
Tel : 05 53 53 28 66
mail : bruno.kersual@wanadoo.fr



Sections 013 CH et CL
Lieudit : "Piarrot"

-  Partie à céder à M. et Mme Jean-Claude SOURZAT
section 013 CH chemin rural
Contenance cadastrale : 1a.57ca.
-  Partie à céder à M. et Mme Alain LAUMON
section 013 CH chemin rural
Contenance cadastrale : 3a.02ca.
-  Partie à céder à M. et Mme Guillaume LASSERRE
section 013 CH chemin rural
Contenance cadastrale : 5a.08ca.
-  Partie à céder à M. Pierre BUSSET
section 013 CH chemin rural
Contenance cadastrale : 4a.81ca.
-  Partie à céder à M. Patrick MARTY
section 013 CH chemin rural
Contenance cadastrale : 2a.04ca.



Nota : Ce plan uniquement destiné aux formalités administratives ne peut servir à définir les limites de propriété.



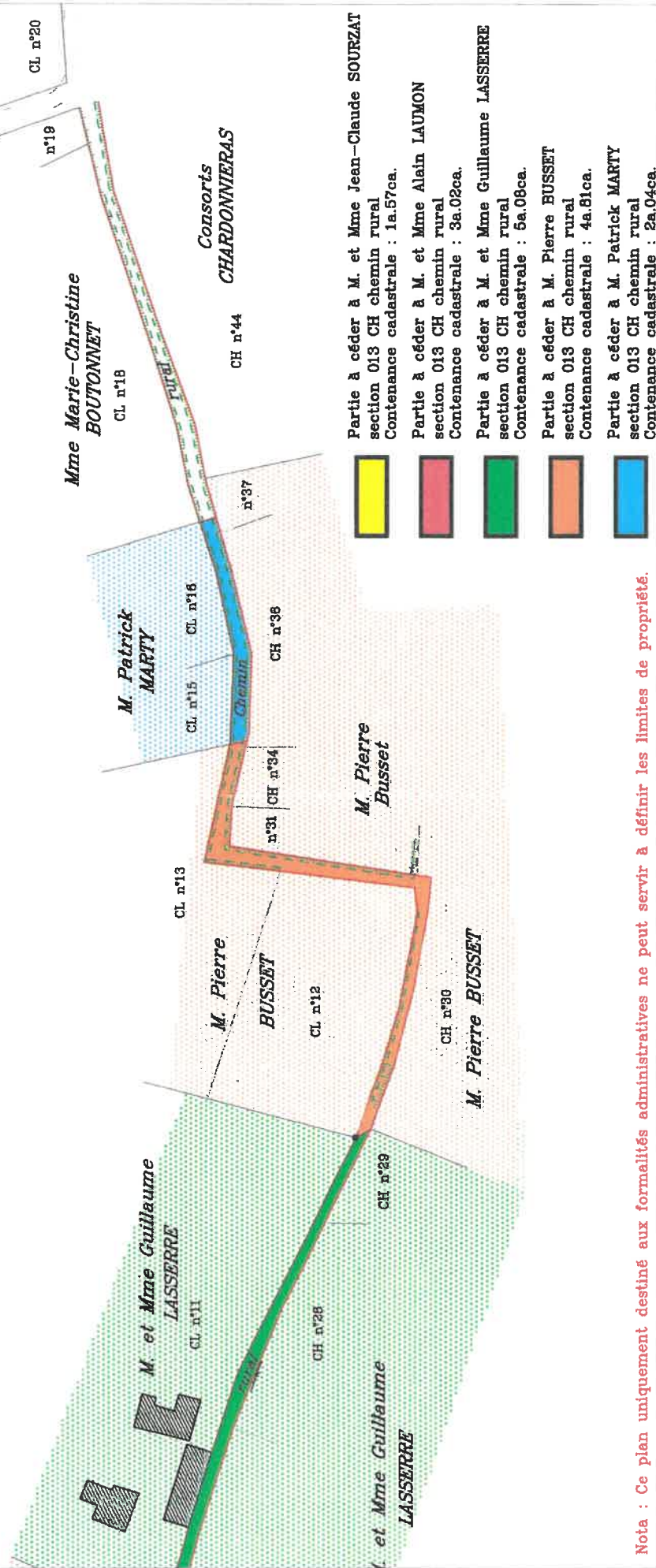
Dressé le 09/09/2021 par la SELARL KERSUAL DEFARS
Géomètres Experts Foncier Associés
72, Avenue M. FOCH 24680 COULOUNIEUX-CHAMIERES
Tel : 05 53 53 28 66
e-mail : bruno.kersual@wanadoo.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR



Sections 013 CH et CL
Lieudit : "Piarrot"



Nota : Ce plan uniquement destiné aux formalités administratives ne peut servir à définir les limites de propriété.



Dressé le 09/09/2021 par la SELARL KERSUAL DEFARS
Géomètres Experts Foncier Associés
72, Avenue M. FOCH 24680 COULOUNIEUX-CHAMBERS
Tel : 05 53 53 28 66

e-mail : bruno.kersual@wanadoo.fr



GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune :
BOULAZAC-ISLE-MANOIRE (ATUR)

Numéro d'ordre du document d'arpentage :

Numéro d'ordre du registre de constatation
des droits :

Cachet du service d'origine :

COPIE

CERTIFICATION

(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les
propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

~~A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;~~
B - En conformité d'un piquetage : _____
effectué sur le terrain;

~~C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont
copie ci-jointe, dressé le _____ par M _____
géomètre à _____~~

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des
Informations portées au dos de la chemise 6463

A BOULAZAC-ISLE-MANOIRE, le 9 septembre 2021

Section : 013 CH
Qualité du plan :
Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/2000
Date de l'édition : 09/09/2021
Support numérique :

Document d'arpentage dressé par

M. Cédric DEFARS

à : COULOUNIEUX CHAMIERES

Date : 09/09/2021

Signature :

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans el cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc ...).
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

Réf : 2106 03

